

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2012

L'an deux mil douze, le 26 mars 2012, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars 2012, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Martine VINCENOT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 10 votants : 12 (2 procurations)

Présents : Martine VINCENOT, Alain BASS, Bruno PEYRIN, Lydia ADAM, Jeannine GIRES, Marc VIDORET, Ludovic VIOLLET, Martine CHAKER, Françoise DROUET, Jean Jacques BRUSCHINI,

Absents : Georges LAJARIGE, Raphaël LIAUZU,

Excusés : Valérie CHAZALET (procuration à M. VIOLLET), Laurent CHALAVON (procuration à Mme ADAM),

Secrétaire : Jean Jacques BRUSCHINI

SEANCE OUVERTE A 20h35

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Remplacement du vitrage du groupe scolaire

Adopté à l'unanimité

1. APPROBATION DU CA ET DU CG 2011

L'adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2011 du budget principal communal.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif et le compte de gestion 2011 "COMMUNE" dont les résultats sont les suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 587 480.20 €

Recettes réalisées 721 728.20 €

Excédent de clôture 134 248.00 €

Reports de l'exercice 2010 47 217.85 €

RESULTATS DE CLOTURE 181 465.85€

SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses réalisées ...585 273.20 €

recettes réalisées ... 469 359.95 €

Déficit de clôture- 115 913.25 €

report exercice 2010 370 622.78 €

254 709.53€

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011

Le Maire indique qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011.

L'adjointe aux finances, Lydia Adam, présente les propositions de la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice à affecter..... = 181 465.85 €

AFFECTATION :

- Report en recette de fonctionnement R 002 = 50 000.00 €
- Affectation en réserves R 1068 en investissement = 131 465.85 €

3. VOTE DU BP 2012

Le maire rappelle que la clôture des comptes 2011 a permis de dégager un excédent de **De clôture de 181 465.85€ en fonctionnement, et 254 709.53€ en Investissement.**

Ce **résultat** est lié :

- d'une part aux marges de manœuvre dégagées suite à notre entrée dans l'agglomération au 1^{er} 01 2010, avec le retour des excédents d'assainissement 2009 (près de 100 000€), et du GIC (pour près de 10 000€), et à la vente de l'ex poste
- et d'autre part à la gestion rigoureuse, sous le pilotage du maire et de l'adjointe aux finances Lydia Adam avec l'appui de l'ensemble du conseil.

Le maire tient à remercier chacun de son implication dans cette quatrième année de mandat, et en particulier les adjoints qui tous portent forts leurs délégations.

Un important programme d'investissement a été engagé en 2011, en particulier pour l'école maternelle, qui verra sa clôture en 2012.

Nos recettes sont stables, voire en légère progression, et maintenues avec l'adhésion à la Communauté d'Agglomération.

La réforme fiscale intervenue en 2011 produit ses pleins effets sur 2012, sans changement notable sur le niveau global des ressources communales. A noter toutefois la mise en place d'un dispositif de solidarité nationale (le FPIC) Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, auquel notre secteur est contributeur, à répartir entre communes et agglomération. L'agglomération a fait le choix de l'assumer intégralement cette année. (*soit une économie pour l'Upie de l'ordre de 2000 €*)

Dans ce contexte, **les actions envisagées pour 2012 pourront l'être sans augmentation de la fiscalité**, tout en répondant présent simultanément sur **trois axes de travail majeurs** pour notre commune :

- > **En investissement :**
 - l'achèvement de l'extension des écoles,
 - les travaux de sécurité et accessibilité sur voiries et bâtiments.
- > **En fonctionnement :**
 - un effort pour les jeunes

Le maire présente les grandes masses du budget primitif 2012 communal et rappelle qu'il s'équilibre comme suit

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **753 300 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **729 977 €**

Elle précise que ce budget reste ambitieux au niveau des investissements, et permet néanmoins de conserver des marges de manœuvre pour les années suivantes.

Ainsi en fonctionnement, on retiendra :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes, à toujours surveiller

- Le maintien global des moyens mobilisés pour l'action sociale, la poursuite du relais assistantes maternelles démarré en 2009, et une **réponse nouvelle en 2012 en matière de centre aéré**, en coopération intercommunale avec Montmeyran
- l'offre culturelle communale soutenue avec l'action de la médiathèque, la fête de la musique et les actions partagées avec l'agglo.
- le maintien du soutien aux écoles
- le soutien à la vie associative avec les subventions aux associations en fonction de leurs projets, avec un effort particulier vers les associations qui mobilisent l'adhésion de jeunes (subvention de 20€ jeune inscrit)

En investissement, on retiendra :

- la fin du projet d'extension de l'école maternelle
- le programme annuel de voirie porté à 129 750 € pour les travaux courants, et divers voies et études
- celui sur les bâtiments communaux porté 26 000 € qui permettra la poursuite des travaux de sécurisation, et en particulier l'accès handicapé à l'église, et des mesures d'embellissement aux abords des remparts
- et toujours une enveloppe pour futurs projets disponible de l'ordre de 82 937 €, qui contribuera à assumer les projets à venir ou répondre aux imprévus

Lydia ADAM, adjointe aux finances, présente plus précisément le cadre du budget proposé, en accord avec la commission des finances.

L'adjointe aux finances précise que le BP comporte une recette d'environ 50 000 euros supplémentaires (excédent d'investissement d'assainissement) qui avait été omise lors de sa présentation en commission de finances. Elle a donc proposé de la porter en réserve de dépenses (intégré au projet de budget présenté) et de décider lors du vote d'une DM de l'affectation de cette somme.

JJ Bruschini souhaiterait que la recette supplémentaire soit affectée aujourd'hui pour l'extension de la cours d'école maternelle.

Le Maire explique qu'il ne peut pas être décidé immédiatement sans réflexion préalable de l'utilisation de cette recette. Elle maintient donc l'inscription en « réserve » et diffère à une DM en mai ou juin son éventuelle affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'approuver le BP 2012**

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté le Budget Primitif 2012 en équilibre, en prévoyant en **recettes fiscales un montant global de 371 000€**. Cela implique le maintien des taux d'imposition 2011.

Pour information si les taux ne sont pas changés, voici les produits attendus compte-tenu des bases prévisionnelles 2012 :

TH	2 096 000 x 8.50 % =	178 160.00 €
TFB	1 259 000 x 12.50 % =	157 375.00 €
TF NB	105 800 x 33.98 % =	35 951.00 €

371 486.00 euros

En 2011 le produit des taxes était de 357 772 euros.

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au vote des 3 taxes locales pour 2012.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De reconduire en 2012 les taux d'imposition 2011 sans modification et donc

- **De fixer les taux suivants pour l'année 2012.**

Taxe d'habitation	8,50 %
Taxe sur le foncier bâti	12,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	33,98 %

- De charger le Maire de notifier les nouveaux taux aux services compétents.

5. TARIFS COMMUNAUX NOUVEAU MATÉRIEL

Le Maire indique que la commune a fait l'acquisition de nouvelles tables, bancs et chaises à mettre en location.

Elle rappelle que les anciennes tables étaient louées 3 € et les anciens bancs 1 €

En accord avec la commission des finances, le maire propose de fixer les tarifs du nouveau mobilier et de mettre en place un système de caution pour l'ensemble du matériel, comme suit :

MOBILIER	TARIF LOCATION	MONTANT CAUTION
Anciennes tables	3 €	50 €
Nouvelles tables	3 €	100 €
Tables poly usage intérieur	3 €	100 €
Bancs	1 €	10 €
Chaises	0.50 €	25 €

Ludovic VIOLLET ne trouve pas judicieux de mettre en place un système de dépôt de garantie, et qu'il faut faire confiance au civisme des habitants. Le maire précise que le civisme n'est pas remis en cause, mais que l'expérience vécue amène à prendre des mesures de précaution, au nom d'une bonne gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus

6. CONVENTION SPECTACLE LOULOU DANS LE CADRE FESTIVAL D'UN JOUR

Le Maire indique que la comédie de Valence, et l'Equipée, dans le cadre de leur partenariat avec l'agglomération, et du déploiement territorial de l'action culturelle souhaité par celle-ci, ont retenu la commune de Upie dans le cadre du programme « festival d'un jour » - édition 2012- pour la diffusion du spectacle Loulou, le 29 mars prochain.

F. Drouet, déléguée à la culture, propose de donner l'accord à ce spectacle, dans le cadre d'un partenariat où :

- la Comédie de Valence assure deux représentations du spectacle Loulou à la salle des fêtes de Upie le 29 mars, et donne la gratuité à 60 places enfants de l'école élémentaire, dans le cadre du festival d'un jour.

- l'Equipée prend en charge les droits de diffusion du film et en assure la promotion dans le festival d'un jour

- la commune met gratuitement à disposition la salle des fêtes pour 2 séances le 29 mars 2012 à 18h et 19h et participe à la promotion du spectacle.

- la commune paye un forfait de participation de ~~600€~~, soit ~~633€~~tc, et assure la gratuité à tous les enfants d'Upie, en remboursant à la comédie le prix des places enfant au-delà des 60 enfants, étant précisé que le coût d'une place enfant est 5 €

Il est précisé qu'une enveloppe de 1 000 € a été prévue à cet effet au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **De donner son accord au partenariat avec la comédie de Valence et l'Equipée, dans le cadre du festival d'un jour, pour le spectacle Loulou, et au principe d'une prise en charge par la commune du prix des places enfants au delà des 60 premiers.**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat correspondante à intervenir avec la comédie et l'Equipée, et à verser les contributions correspondantes**

7. PRINCIPE CONVENTION CENTRE AÉRÉ AVEC MONTMEYRAN

Le Maire rappelle que la commune a été sollicitée par les parents d'élèves en début d'année scolaire 2011, sur la nécessité de mettre en place un centre aéré pour les enfants durant les vacances scolaires. L'adjointe au social, L Adam, a étudié les conditions de réponse possible, en lien avec la commission action sociale.

Après plusieurs rencontres avec les communes environnantes, il est envisagé la signature d'une convention avec la commune de Montmeyran, pour un accueil des enfants au centre « la Péri ». Cette convention pourrait être pour l'année 2012 à titre expérimental sur les bases suivantes :

- Les enfants de 4 à 11 ans seraient accueillis dans les mêmes conditions que les montmeyranais et aux mêmes tarifs en fonction du quotient familial.
- La commune d'Upie prendrait à sa charge une partie des coûts de fonctionnement. Les négociations sont en voie de finalisation avec la commune de Montmeyran quant au mode de calcul de cette participation, qui serait à maintenir inférieure à 8 000€/an.
- Les tarifs 2012 proposés aux parents sont ci annexés.

Le maire, en accord avec la commission des finances et la commission sociale, propose de s'engager dans la démarche, visant à permettre un accès à un centre aéré des enfants d'Upie dès l'été 2012, par voie de coopération avec la commune de Montmeyran, une enveloppe de 8 000€ étant prévue au budget.

Lydia ADAM, tient à préciser qu'à ce jour les préinscriptions concernent 11 familles, 18 enfants pour 241 jours, et que cela est un bon début.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De s'engager dans la mise en place d'un accès à un centre aéré pour l'été 2012 pour les enfants d'Upie, de 4 à 11 ans, en coopération avec Montmeyran, et donne délégation au Maire pour finaliser la convention à intervenir avec la commune de Montmeyran à cette fin,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante sur la base des principes énoncés ci-dessus, et dans la limite des crédits inscrits au budget.**

8. AVENANTS EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE

Le Maire indique que suite à des ajustements des besoins en cours de chantier, réalisés en accord avec l'adjoint aux travaux, le montant des travaux réalisés dans les lots 1, 8 et 9 ont dû dépasser les montants des marchés initiaux, d'une variation supérieure à 5%,
Cela implique la passation d'avenants soumis à accord du conseil.

Elle précise que le montant des dépenses reste inscrit dans l'enveloppe globale affectée au projet.

Le Maire propose de valider les avenants suivants :

- Lot 1 entreprise COBAT : marché initial 77 117.25 €HT + avenant n°1 de 6671.15 €HT, soit un total de 83 788.40 €HT
- Lot 7 entreprise CARRELAGE RHONE ALPES : Marché initial 11 466.76 €HT + avenant n°1 de -753.30 €HT soit un total de 10 713.46 €HT
- Lot 8 entreprise MOULIN : marché initial de 24 785.65 €HT + avenant n°1 de 1 700.10 €HT, soit un total de 26 485.75 €HT
- Lot 9 entreprise CONTACT : marché initial de 17 393.43 €HT + avenant n°1 de 1 932.70 €HT, soit un total de 19 326.16 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **D'autoriser le maire à signer les avenants sur marchés de travaux à intervenir sur les lots 1, 7, 8 et 9, pour les montants ci-dessus.**

9. CONVENTION PANNEAUX PUBLICITAIRES STADE DE FOOT

Le Maire indique que le club de foot d'Upie sollicite l'autorisation de faire poser des bandeaux publicitaires sur les barrières du stade, afin de lui générer quelques recettes.

L'adjoint à la vie locale, B. Peyrin, propose de donner un avis favorable à cette demande, en précisant que les publicités tolérées doivent rester en lien avec une gestion « en bon père de famille » et être soumises à l'accord préalable de la mairie.

Françoise DROUET trouve qu'il est dommage de poser des panneaux publicitaires sur le stade de foot, et que cela représente une pollution visuelle.

JJ BRUSCHINI partage cet avis, mais est favorable à permettre des recettes au club de foot.

Martine CHAKER y serait favorable à condition qu'il ne s'agisse que d'entreprises locales.

L'adjoint B Peyrin précise que l'emplacement sera limité aux barrières Nord, contre le talus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 abstentions (Mme DROUET, Mme CHAKER) DECIDE :

- **De donner son accord à la demande du Club de foot d'Upie et autorise la pose de bandeaux publicitaires sur les barrières du stade, dans les limites précisées,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention correspondante**

10. RÉTROCESSION PARCELLES RFF

Le Maire rappelle que lors de sa réunion du 16 mai 2011, le conseil municipal a délibéré pour approuver le transfert de propriété des parcelles proposées par RFF aux abords du TGV sans contre partie financière.

Cela concerne les parcelles ZS55, ZT48, ZS56, ZT47, ZT49, ZT64, ZT66, ZV12, ZV15, ZV21.

Lors de la réception du projet d'acte, 6 parcelles ont été ajoutées à cette liste initiale, à savoir ZT8, ZT16, ZV27, ZV39, ZV47 et ZV 48, pour lesquelles le conseil doit donner son accord.

Il s'agit de pointes de petites surfaces, liées aux raccords de voirie et fossés, qui ne posent pas de difficultés.

Le maire, en accord avec l'adjoint aux travaux A. Bass, propose de donner un avis favorable à ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention (M. VIDORET) DECIDE :

- **D'approuver le transfert de propriété de l'ensemble des parcelles proposées par RFF citées ci-dessus et situées aux abords du TGV sans contre partie financière**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires.**

11. GROUPE SCOLAIRE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES

Le Maire indique que les réparations des fuites au Groupe Scolaires suivent leur cours. Après les reprises sur toitures, faites en 2009, 2010 et 2011, et le test positif de remplacement des menuiseries extérieures fait en 2011 sur l'espace garderie, il convient maintenant de faire procéder au remplacement intégral des menuiseries extérieures au dessus de la cantine et de la médiathèque, tel que validé par les experts. Celui-ci, à réaliser par l'entreprise MCM, doit être pris en charge par notre assurance SMACL au titre de l'assurance dommage ouvrage ; le devis actuel s'élève globalement à 68 040 €HT (cf devis du 08/03/2012) et est en cours d'analyse par la SMACL.

Il est proposé de mettre à profit ce remplacement pour demander la pose de vitrages à protection solaire renforcée, afin de lutter contre la surchauffe constatée par les usagers. Le surcoût serait de 1 640 €Ht, inclus dans le devis ci-dessus, et est à prendre en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De confirmer le remplacement des menuiseries extérieures du GS par MCM dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage,
- d'accepter la prise en charge par la commune du surcoût lié à la pose de vitrages améliorés, estimée à 1 640 €HT
- De donner délégation au maire pour mettre en œuvre cette décision et signer les actes correspondants à intervenir avec la SMACL.

12. DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Néant

13. QUESTIONS DIVERSES

- **Lien avec les associations :** Le maire indique que Bruno PEYRIN et Françoise DROUET ont rencontré les associations upiennes le 20 mars afin de voir ensemble comment améliorer la coordination de leurs actions, et le lien avec la mairie, éventuellement en créant une structure pour cela de type comité des fêtes. Ils doivent se revoir bientôt afin de travailler sur ce sujet.
- **PCET de l'Agglo :** le maire indique qu'il est en cours d'élaboration et que le bilan carbone a été réalisé courant de semaine sur la commune d'Upie ; résultat fin avril.
- **Tourisme :** Le maire rappelle qu'un « schéma de développement touristique » est en cours d'élaboration par la communauté d'agglo et la SPL tourisme. Des ateliers ont eu lieu en mars, auxquels des élus d'Upie ont pu participer.
- **Déchets :** Le maire indique qu'une réflexion est engagée à Valence-Agglo pour l'optimisation de la collecte des ordures ménagères, afin d'en réduire le coût ; A. Bass, 1^{er} adjoint, participe assidument aux réunions du groupe de travail déchets ; une séance de travail sur notre commune aura lieu le 12 avril après-midi, à laquelle les conseillers sont invités à participer.

- Point de collecte ancienne gare : Le Maire souligne le problème posé par une dépose croissante d'ordures ménagères, et parfois d'encombrants au point de ramassage de l'ancienne gare. Cela pose d'autant plus question que c'est à proximité de l'arrêt de cars, et du site Ste Baudile. Il convient d'y trouver rapidement une solution. A Bass confirme cette situation, avec la dépose par des gens de passage (et pas seulement de Upie). Toutefois, la solution n'est pas simple, car à défaut de bacs, les sacs sont déposés quand même, et à même le sol, avec déchirement par les chiens. Le point sera évoqué avec le service déchet de l'agglo.
- Modification du PLU : Le maire rappelle que l'enquête publique sur la modification du PLU d'Upie a démarré le 26 mars et se terminera le 27 avril. Les documents sont à la disposition du public en Mairie, ainsi que le registre d'enquête pour y consigner les observations, durant les plages d'ouverture de la mairie.
- Dénomination des voies : Le maire rappelle la réunion publique concernant l'adressage qui aura lieu le 20 avril à 20h30.

SEANCE LEVEE A 23h00.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

J.J BRUSCHINI

Martine VINCENOT